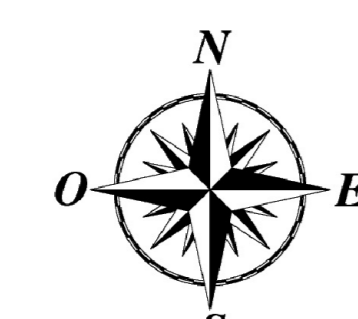
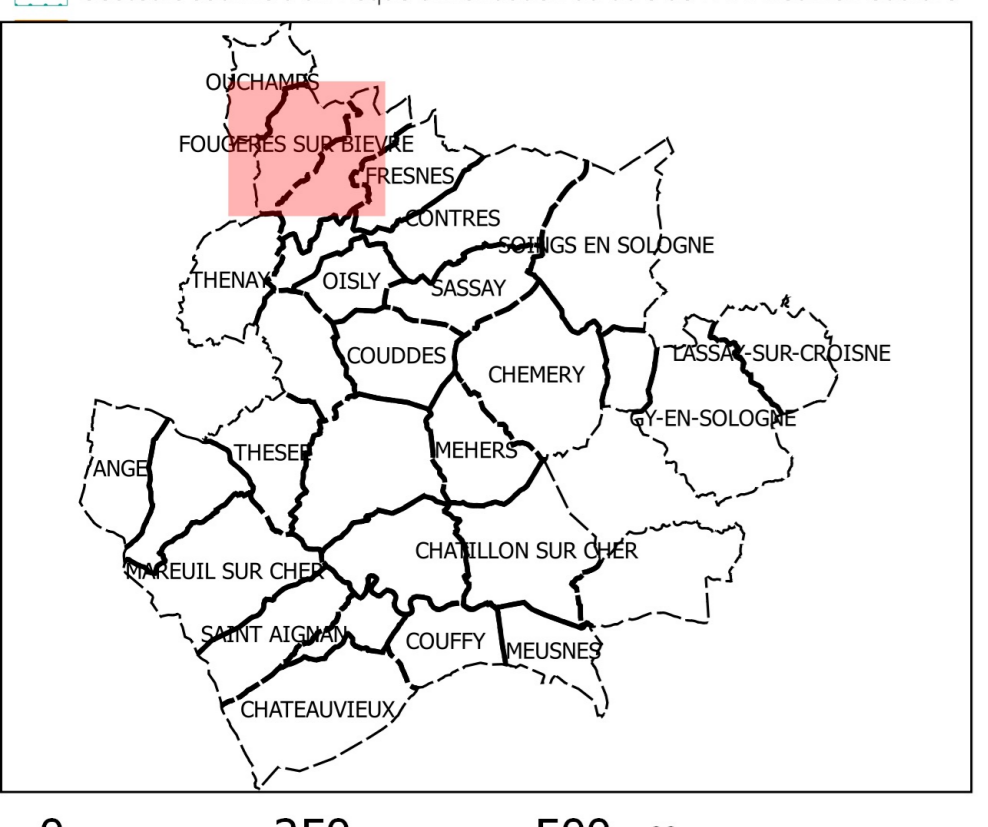





**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**  
**Règlement graphique**  
**Pièce 4.1.1. - Zonage, prescriptions**  
**Version d'approbation**

- Zonage**
- Zones urbaines et à urbaniser**
- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
  - Usp-r Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
  - UB- Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
  - UBs- Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
  - UBv- Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
  - UH- Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
  - UE- Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
  - UI- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
  - UI- Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
  - 2AU- Zone à urbaniser à vocation d'habitat
  - 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
  - 1AU1- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
  - 2AU1- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
- Zone agricole**
- A- Zone agricole
  - AI- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
  - AI- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
  - AI\* - STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
  - AI- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
  - AI\* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en lien avec la valorisation de l'activité agricole
  - Ap- STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
  - Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux localisés destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
  - Az- STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beaulieu
  - Azh- STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du Zooparc de Beaulieu
  - Azc- STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'état et de spectacle du Zooparc de Beaulieu
- Zone naturelle**
- N- Zone naturelle et forestière
  - Na- STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
  - Nenr- STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
  - Nh- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
  - Ni- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
  - Nis- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
  - Ni\* - STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
  - Ns- STECAL correspondant aux activités de service ou d'effectuer l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
  - Nm- STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
  - Nspr- Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
  - Ni- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
  - Ni\* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
  - Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux localisés destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
  - Nzp- STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beaulieu
- Prescriptions**
- ▲ Bâtiment susceptible de changer de destination (art. L.151-11 C.U.)
  - ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art. L.151-19 C.U.)
  - ★ Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art. L.151-19 C.U.)
  - Linéaire commercial protégé (art. L.151-13 C.U.)
  - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art. L.151-19 C.U.)
  - Voies de circulation à conserver (art. L.151-18 C.U.)
  - Espace boisé classé
  - Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
  - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
  - Secteur avec disposition de démolition
  - Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
  - Secteur inconstructible pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
  - Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
  - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
  - Emplacements réservés (art. R.151-34-4 C.U.)
  - Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation- OAP (art. R.151-6 C.U.)
- Informations**
- Cours d'eau et espaces aquatiques
- Cadastre**
- Limites communales
  - Bâti
  - Parcelle
- Risques**
- Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre du PGRI Sautdre ou Cher
  - Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre de l'AZI Beuvron Sautdre



0 250 500 m



# Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Communauté de Communes Val de Cher-Controis Val de Cher-Controis

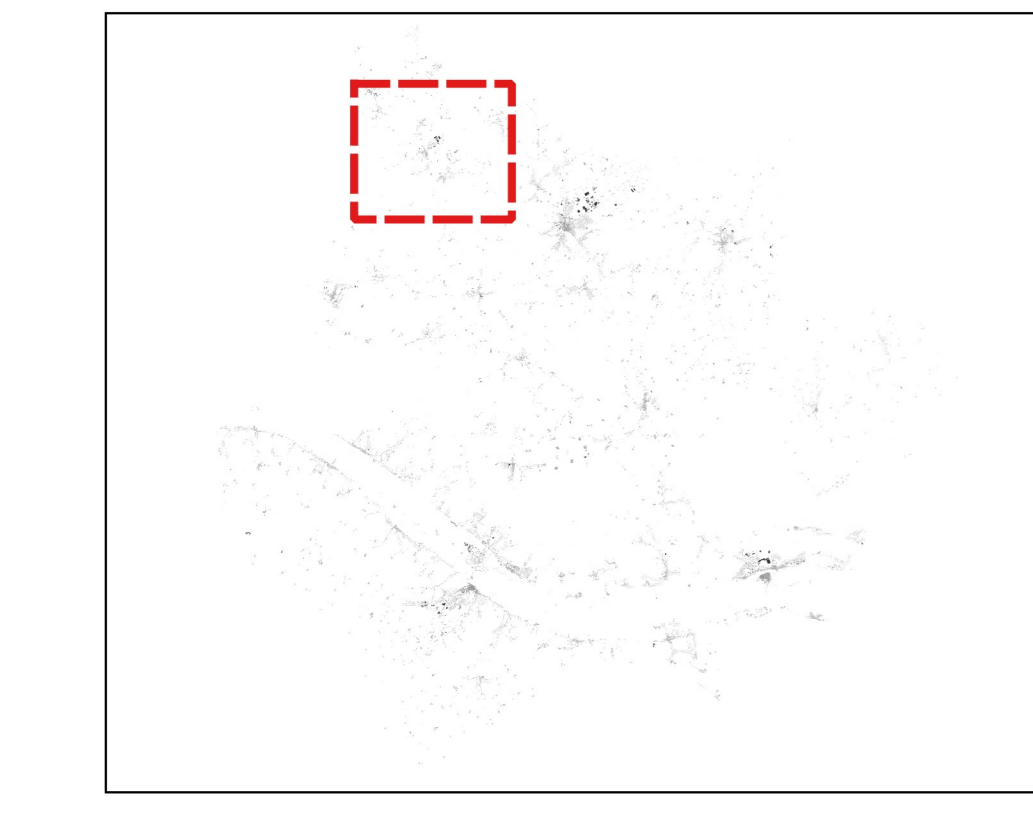



DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**FOUGERES SUR BIEVRE**

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Pièce 4.1.2. - Règlement graphique - Zonage, trame verte et bleue - Version d'approbation

- Zonage**
- Zones urbaines et à urbaniser**
- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
  - Uspz- Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
  - UB- Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
  - UBs- Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
  - UBv- Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
  - U- Zone urbaine à vocation mixte caractérisée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
  - Ue- Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
  - UI- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
  - UL- Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
  - 1AU- Zone à urbaniser à vocation d'habitat
  - 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
  - 1AUI- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
  - 2AUI- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
- Zone agricole**
- A- Zone agricole
  - Ah- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
  - Ai- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
  - Ai\*- STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
  - At- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
  - At\*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
  - Ap- STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
  - Av- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
  - Az- STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beaulieu
  - Azh- STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du Zooparc de Beaulieu
  - Azc- STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du Zooparc de Beaulieu
- Zone naturelle**
- N- Zone naturelle et forestière
  - Na- STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
  - Nenr- STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
  - Nh- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
  - Ni- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
  - Nl- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
  - Nl\*- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
  - Ns- STECAL correspondant aux activités de service ou s'effectue l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
  - Nm- STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
  - Nsp- Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
  - Nt- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
  - Nt\*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
  - Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
  - Nzp- STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beaulieu
- Trame verte et bleue**
- Reservoirs de biodiversité
  - Corridors écologiques
- Informations**
- Cadastre**
- Limites communales
  - Bâti
  - Parcelle
  - Cours d'eau et espaces aquatiques





# Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

## Communauté de Communes Val de Cher-Controis



DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

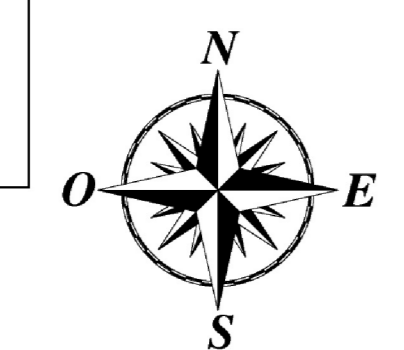
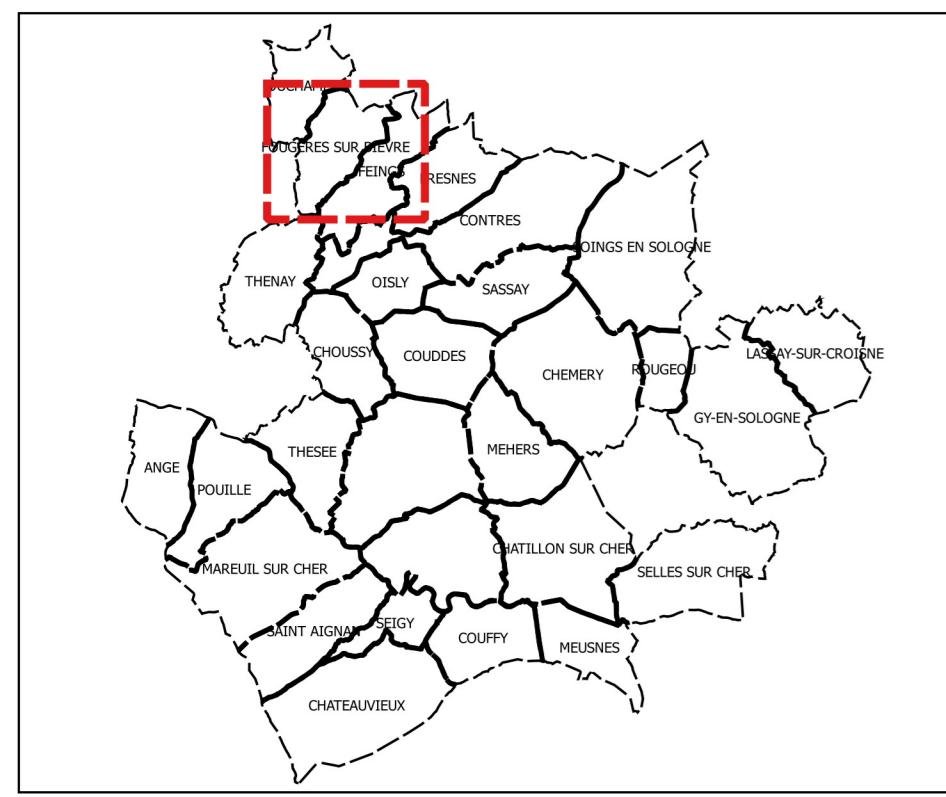
FOUGERES SUR BIEVRE

### Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

#### Pièce 4.1.3. - Règlement graphique - Zonage, prescriptions complémentaires

##### Version d'approbation

- Zonage**
- Zones urbaines et à urbaniser**
- UA - Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
  - Uspz - Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
  - UB - Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
  - UBs - Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
  - UBv - Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
  - UI - Zone urbaine à vocation mixte couvrant les villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
  - Auc - Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
  - UI - Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
  - UL - Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
  - 1AU - Zone à urbaniser à vocation d'habitat
  - 2AU - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
  - 1AUI - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
  - 2AUI - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
- Zone agricole**
- A - Zone agricole
  - Ah - STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
  - Ai - STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
  - Ai\* - STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
  - At - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
  - At\* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
  - Ap - STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
  - Av - STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
  - Az - STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beauval
  - Azh - STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du Zooparc de Beauval
  - Azc - STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du Zooparc de Beauval
- Zone naturelle**
- N - Zone naturelle et forestière
  - Na - STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
  - Nenr - STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
  - Nh - STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
  - Ni - STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
  - Ni - STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
  - Ni\* - STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
  - Ns - STECAL correspondant aux activités de service ou s'effectue l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
  - Nm - STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
  - Nspz - Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
  - Nt - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
  - Nt\* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
  - Nv - STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
  - Nzp - STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beauval
- Prescriptions complémentaires**
- Carriés souterrains (BRGM)
  - Zones humides de forte potentialité (SAGE Cher Aval)
  - Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Risque de défaillances des digues**
- Zone de dissipation d'énergie liée au risque de rupture du/des ouvrage(s) en application du PGRI Loire-Bretagne
- Zones potentiellement dangereuses en application du PGRI Loire-bretagne (submersibles à plus de 1 mètre)**
- 1 mètre d'eau
  - 1.5 mètre d'eau
  - 2 mètres d'eau
- Informations**
- Cours d'eau et espaces aquatiques
  - Digue
  - Déversoir
- Cadastre**
- Limites communales
  - Bâti
  - Parcellaire



0 250 500 m

